

BRUIT

Lutter contre les nuisances sonores

Métiers concernés

| | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------|
| Construction | Expérience clients | Patrimoine | Achats |
| Communication, institutions & RSE | Support et exploitation | Technologies et systèmes | Ressources Humaines |

Contribution aux axes RSE

| | | | | | |
|------------------|--|----------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Mobilité durable | Sécurité des clients et des collaborateurs | Empreinte environnementale | Contribution positive aux territoires | Qualité de vie au travail et employabilité | Dialogue avec les parties prenantes |
|------------------|--|----------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------|

Contexte et objectifs

Le bruit produit par le trafic autoroutier constitue une réelle nuisance pour les riverains. Cette pollution sonore suscite aujourd'hui plus qu'hier encore, de nombreuses sollicitations de la part des parties prenantes locales.

L'acceptabilité sociale du bruit, associée à une réglementation complexe, rend la communication délicate avec l'ensemble des parties prenantes.

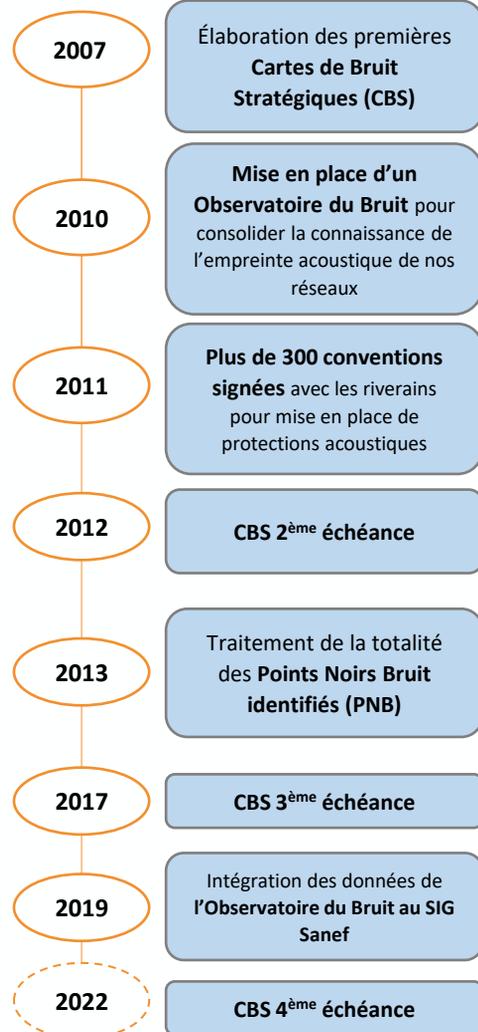
Dans ce contexte, Sanef a construit une politique bruit structurée autour des objectifs suivants :

- Connaître l'empreinte acoustique des réseaux du groupe Sanef et suivre son évolution,
- Etudier l'impact des nouveaux aménagements et les mesurer avant et après leur réalisation,
- Traiter l'intégralité des dépassements de seuils à travers la mise en place de solutions de protections acoustiques spécifiques,
- Etre à l'écoute des collectivités et s'inscrire dans une dynamique proactive d'information des parties prenantes du territoire.

Description

La gestion de cette thématique s'opère à l'aide des outils suivants :

- **Cartes de Bruit Stratégiques (CBS)** : tous les 5 ans, le groupe Sanef réalise une cartographie de l'empreinte acoustique de ses réseaux.
- **Plan de Prévention des bruits pour l'environnement (PPBE)**: un document réglementaire qui détaille les actions de protections acoustiques réalisées et à venir.
- **Etudes acoustiques**: menées par des bureaux d'études spécialisés et indépendants, elles permettent de réaliser un état des lieux de la situation acoustique existante, de modéliser les impacts de futurs aménagements, de dimensionner les éventuelles protections acoustiques nécessaires et d'en mesurer l'efficacité après travaux.
- **Points Noirs Bruit (PNB)** : habitation soumise à une pression acoustique dépassant les seuils réglementaires.
- **Protections phoniques** : protections acoustiques individuelles (isolation de façades) et protections à la source (écrans acoustiques, merlons acoustiques...).
- **Aménagement paysagers** : solutions complémentaires qui favorisent l'intégration du projet dans son environnement et minimisent la perception du bruit.
- **Solutions complémentaires** : certains revêtements de chaussée (enrobés, ...) disposent de caractéristiques qui réduisent le bruit produit par le trafic.



300 Conventions signées avec les riverains

+ de 500 Le nombre de Points Noirs Bruit (PNB) traités

20km d'écrans acoustiques sur le réseau

Bénéfices sociétaux et environnementaux



Qualité de vie



Ressources Humaines



Ancrage local



Ressources naturelles



Biodiversité



Climat



Le bruit constitue un facteur de bien être incontournable pour les citoyens riverains. La mise en place d'une politique bruit permet de renforcer le dialogue avec les parties prenantes du territoire.



Le bruit nuit à la qualité de vie des riverains. Une réduction des nuisances sonores entraîne une amélioration de la qualité de vie à proximité du réseau Sanef

Angles d'action pour Sanef

- Contribuer à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie des riverains,
- Renforcer le dialogue avec les collectivités territoriales et les parties prenantes du territoire,
- Promouvoir auprès de l'Etat une harmonisation des seuils réglementaires afin de garantir le même niveau de protection à tous les riverains.

Perspectives de développement de l'initiative

Degré de maturité



+ Des actions en matière de protection contre le bruit déployées par Sanef depuis toujours.

- Une difficulté liée à la perception du bruit. Un travail de sensibilisation nécessaire auprès des parties prenantes.

Degré de faisabilité



+ Une bonne connaissance de l'empreinte acoustique du réseau. Des initiatives d'étude, analyse et actions bien maîtrisées par Sanef.

- Un enjeu concernant la capacité à revisiter la cohérence des seuils réglementaires applicables.

Degré d'innovation



+ Des premiers chantiers d'innovation qui commencent à se structurer sur le sujet (ex. test d'enrobés à haute performance acoustique)

- Un sujet peu intégré aux démarches d'innovation actuelles.

Potentiel de développement

L'expérience de Sanef sur le traitement du bruit autoroutier permet d'envisager plusieurs pistes de développement:

- **Adopter une démarche transparente** vis-à-vis des parties prenantes, en favorisant l'accès à l'information grâce à la publication des PPBE et des CBS et à l'accompagnement des riverains dans la compréhension du sujet (situation et des solutions possibles).
- **Accompagner le concédant dans la réflexion autour du thème du bruit**, pour faire évoluer les outils d'analyse, actions et sensibilisation, ainsi que l'application des référentiels réglementaires.
- **Intégrer davantage le bruit aux démarches d'innovation** portées par Sanef, à la fois d'un point de vue technologique (par exemple en développant les tests d'enrobés à haute performance acoustique) et de processus, à travers par exemple l'exploration du potentiel de réduction du bruit lié à la mise en place d'outils de management de trafic (tarification différenciée)

Principaux enseignements

L'effort pour **maximiser la connaissance des nuisances tout au long du réseau** s'avère efficace : l'ensemble des Points Noirs du Bruit a été traité par l'intermédiaire de solutions appropriés à chaque contexte.

En dépit de la capacité de Sanef à analyser et agir pour réduire le bruit, **la perception des nuisances sonores évolue** et demande une attention particulière à la sensibilisation des parties prenantes du territoire.

L'évolution de cette perception suggère la nécessité **d'aller au-delà de la lecture stricte des seuils réglementaires actuels** en accompagnant le concédant dans le développement de nouveaux outils d'action et sensibilisation sur le bruit.